

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil

métropolitain :

99 titulaires - 40 suppléants

Conseillers en fonction :

99 titulaires – 40 suppléants

Conseillers présents : 86

Dont suppléant(s): 4 Pouvoirs: 12

Absent(s) excusé(s) : 16

Absent(s): 1

Date de convocation : 9 juillet 2020

Vote(s) pour : 98 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 15 juillet 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 7:

Droit à la formation des élus métropolitains.

Rapporteur: Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants, CONSIDERANT l'intérêt de permettre aux élus de suivre des formations leur permettant de compléter leurs connaissances,

DECIDE de fixer les crédits annuels de formation :

- pour les exercices 2020 et 2021, à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction, au prorata temporis s'agissant de l'exercice 2020,
- à compter de l'exercice 2022 et pour chaque nouvel exercice comptable jusqu'au terme du mandat en cours, à hauteur de 5% du montant total des indemnités de fonction,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la formation des élus et à déterminer les modalités et conditions de départ en formation des élus métropolitains.

Pour extrait conforme Metz, le 16 juillet 2020 Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-F

Résumé de l'acte 057-200039865-20200715-07-15-2020-DC7-DE

Numéro de l'acte :

07-15-2020-DC7

Date de décision :

mercredi 15 juillet 2020

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Droit à la formation des élus métropolitains

Classification:

5.6 - Exercice des mandats locaux

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le :

16/07/2020

Numéro AR:

057-200039865-20200715-07-15-2020-DC7-DE

Document principal: 99_DE-ERDP7.pdf

Historique:

20 17:29 E	En cours de création	
20 17:29 E	En préparation	Catherine DELLES
20 17:43 F	Reçu	Catherine DELLES
20 22:10 E	En cours de transmission	
20 22:11	Transmis en Préfecture	
20 22:13 A	Accusé de réception reçu	
20 22:11	Transmis en Préfecture	